



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE ZONAGE  
EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 ET D'AUTRES  
DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE ZONAGE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**(Projet de règlement R-2025-199)**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2025-199** intitulé « **Règlement de zonage en remplacement du règlement de zonage 82-704 et d'autres dispositions en matière de zonage** ».
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu, en étant tenue sur deux jours, les 28 janvier et 18 février 2025, à 19 h, dans la salle de banquet (Centre communautaire - entrée numéro 5 du Centre civique), située au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2025-199 concerne l'ensemble du territoire de la ville.
4. Ledit projet est susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la ville à [ville.ddo.qc.ca](http://ville.ddo.qc.ca) ou au bureau du greffier, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 15 janvier 2025.

**SHAWN LABELLE, greffier**